



**ASSOCIATION
Mémoire et Avenir
Chapelle Française de Soest**

37 rue de Chézy, 92200 Neuilly sur Seine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

REUNION du 15 octobre 2005

Ecole Militaire

1 Place Joffre, 75007 Paris

PROCES-VERBAL

PARTICIPATION

Membres présents

Messieurs : Arvengas, Bonnerot, de Chateaufieux, Dessertenne, Guérin, Ledermann (N), Pellerin, Perrez, Raclet (G), Raclet (M),

Mesdames : de Bodart (*représentant Mademoiselle Thérèse Franque*), Bonnerot, de Calan, Champier, de Chateaufieux, Décoté, Delcoustal, Dessertenne, Mallen, Mayer, Pellerin, Perrez, Reynaud, Serfaty,

Mesdemoiselles : de Chateaufieux, Choquet, Cohn, Décoté, Lascombes, Thirriot, Vauvel.

Invités :

Messieurs : de Froissart, Rapilly, R.P. Salesse, Sarrand

Mesdames : Faure- Mallen, Kling

Excusés

Messieurs : Boisaubert, Cuene-Grandidier, Serfaty

Mandaté par le GFK

Monsieur Kling

Secrétariat

Madame Marie Mayer

Pouvoirs reçus : 47

Note : dans le texte suivant, l'association « Mémoire et Avenir – Chapelle Française de Soest » est désignée par le sigle « MACS »

OUVERTURE DE LA REUNION -

Au cours du déjeuner traditionnel de la « Journée de l'Oflag 2005 » qui a précédé la réunion de l'Assemblée, Marie Mayer, Secrétaire Générale, rend compte de l'avancement de la plaquette destinée à garder le souvenir de la commémoration du 6 avril 2005. Elle fait circuler une maquette. La réalisation définitive, tenant compte des observations présentées, est prévue en décembre 2005.

TSVP

Un exemplaire de la plaquette sera adressé à tous les membres de l'association, actuels ou démissionnaires pour raison de santé.

Marie Mayer annonce qu'un projet de site Internet consacré à l'association est d'ores et déjà réalisé et qu'il sera mis sur le Web dans quelques semaines.

Points 1 et 2 de l'ordre du jour - Accueil et approbation de l'Ordre du Jour

La réunion de l'Assemblée Générale est ouverte à 14h30. Elle se tient dans la même salle que le déjeuner (une salle de réunion réservée plusieurs semaines à l'avance n'a pu, au dernier moment, être mise à disposition).

Le Président salue Madame de Bodard représentant Mademoiselle Thérèse Franque, Madame Serfaty, Monsieur Nicolas Ledermann, qui viennent de rejoindre l'Assemblée.

Il annonce que la salle doit être libérée à 16 heures : il propose en conséquence d'aborder tout de suite le point 4 de l'Ordre du Jour : « Ouverture de MACS aux anciens prisonniers des autres « Oflag », à leur famille, à leurs amis. Modification des Statuts », ce point étant l'objet principal de la réunion.

Cette proposition est acceptée.

Point 4 de l'ordre du jour – Ouverture de MACS aux anciens prisonniers de autres « Oflag », à leur famille, à leurs amis. Modification des Statuts.

Michel Raclet présente et commente le projet de rédaction qu'il a préparé. L'idée directrice qui l'a guidé est que les personnes qui voudront rejoindre MACS en raison de leur lien avec un Oflag particulier pourront adhérer à titre individuel ou bien souhaiter adhérer collectivement afin de conserver entre elles une cohésion spécifique. Afin d'ouvrir la possibilité de ces deux modes d'adhésion, une catégorie de « membres - personnes morales » est définie dans le projet. Il est précisé que les conséquences de cette disposition en ce qui concerne les droits de vote et le montant des cotisations sera négocié en fonction du nombre d'individus représenté par chaque « personne morale ».

Michel Raclet donne lecture de l'ensemble de son projet.

Le Président soutient ce projet en estimant qu'il tient compte de la diversité des attitudes que peut susciter l'ouverture de MACS à d'autres groupes que celui de l'Oflag VI A. Il pense aussi que cette ouverture offre la seule chance d'assurer dans un lieu bien conservé la perpétuité du souvenir de la captivité des officiers français en Allemagne de 1940 à 1945.

Constatant que le quorum (votants présents et pouvoirs reçus) est atteint, le Président soumet le projet au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité par acclamation.

Le Président remercie l'Assemblée de cette décision unanime. Il en souligne la portée historique puisqu'elle modifie le caractère local de l'Association créée en 1945 en élargissant son domaine à l'ensemble des officiers français internés dans les camps allemands de 1940 à 1945.

Il est persuadé que cet élargissement facilitera, en lui assurant une plus grande notoriété et des soutiens plus efficaces, la poursuite des actions auxquelles l'Association doit maintenant consacrer son activité, autour de la Chapelle Française de Soest :

- organisation et entretien du « Lieu de Mémoire » de la captivité des officiers français
- contribution au rapprochement culturel franco – allemand par la création, autour de ce Lieu de Mémoire, d'un Centre Culturel ouvert aux jeunes de France et d'Allemagne
- rapprochement avec les associations françaises et allemandes qui gardent le souvenir de l'Abbé Stock

Michel Raclet, en vue de soutenir à court terme ce programme de travail, et constatant que seuls les membres du Bureau prennent une part active à l'action, propose que se forment des « binômes » de personnes n'appartenant pas au Bureau qui se chargent de certaines tâches bien définies.

Il évoque notamment l'annonce dans des supports d'information appropriés de « l'élargissement » qui vient d'être décidé. Cette proposition est bien accueillie : Nicolas Ledermann et Anne Faure-Mallen acceptent de se charger de faire paraître une annonce appropriée dans le Figaro.

Il souligne aussi le bénéfice à attendre d'une action visant à faire connaître MACS par des associations susceptibles de s'intéresser à ses buts : par exemple les Rotary et Lyons Clubs, le Mouvement Européen et, bien sûr, les Associations de l'Abbé Stock. Cette dernière idée est bien accueillie par Olivier Bonnerot qui est intéressé à faire des recherches sur l'aide apportée par l'Abbé Stock aux ressortissants allemands qui avaient cru se mettre à l'abri du nazisme en se réfugiant en France. Le Président annonce qu'il souhaite accompagner Olivier Bonnerot dans ce travail.

En ce qui concerne le Mouvement Européen, Olivier Bonnerot signale que beaucoup d'informations à ce sujet - et sur beaucoup d'autres sujets - peuvent être obtenues en consultant sur Internet la Bibliothèque du Conseil de l'Europe. Il se propose d'explorer cette voie.

Point 3 – Coopération entre GFK et MACS. - Projet « Mémoire et Avenir ». - Groupe de Pilotage Franco - Allemand.

J.C. Kling présente un document où est précisée la surface disponible dans le Bloc 3 de la caserne Adam pour le développement du projet « Mémoire et Avenir » ainsi qu'une évaluation du coût des travaux nécessaires pour aménager le site. Une estimation du budget annuel de fonctionnement du centre culturel prévu dans le projet est aussi proposée.

Le Président salue cette première approche chiffrée du projet, élément essentiel du dossier qui doit être constitué d'urgence pour appuyer les contacts à prendre avec les divers partenaires concernés.

Il observe que les évaluations proposées se répartissent en deux catégories : l'une concerne les travaux et les aménagements initiaux considérés comme indispensables pour « lancer » le Projet, la seconde est une estimation du budget annuel requis pour le fonctionnement du Centre. Il note que, s'agissant de travaux et d'activités à réaliser en Allemagne, MACS n'est pas qualifiée pour discuter techniquement de ces évaluations. Compte tenu cependant qu'une partie des fonds nécessaires devra être collectée en France, et que des Français seront évidemment impliqués dans le fonctionnement du Centre, il convient que ces questions fassent l'objet d'échanges de vues franco-allemands dans le cadre du Groupe de Pilotage dont la création a été décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juin 2005 à laquelle le GFK a participé.

Il demande à Jacqueline Décoté, membre français du Groupe de Pilotage, de prendre contact avec le GFK pour initier ces contacts.

Point 5 – Organisation du Secrétariat – Ressources financières de l'Association, Cotisations -- Domiciliation

La question de l'organisation du Secrétariat n'est pas abordée.

En ce qui concerne les ressources financières de l'association, Michel Raclet, en sa qualité de Trésorier, rend compte de ses tentatives pour obtenir le dégrèvement fiscal sur le paiement des cotisations. Ses efforts sont pour le moment restés infructueux, mais il espère que la nouvelle rédaction des statuts, qui met l'accent sur l'activité culturelle de l'association, facilitera ses démarches futures.

Il précise qu'à l'occasion de l'enregistrement des nouveaux statuts à la Préfecture de Police, il fera enregistrer aussi la modification de la domiciliation qui est maintenant à l'adresse de Marie Mayer, Secrétaire Générale : 37 rue de Chézy, 92200, Neuilly sur Seine.

Point 6 – Clôture de la réunion

Le Président remercie et salue tous les participants, rappelle que la prochaine Assemblée Générale se tiendra le 25 mars 2006. Il clôt la réunion à 16 heures.

Pièce Jointe : Texte des nouveaux statuts, adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

COTISATIONS 2006

Merci à ceux qui ne l'ont pas déjà fait d'envoyer votre cotisation 2006 à notre trésorier, Mr Michel Raclet, 31 rue d'Hennemont, 78100 St Germain en Laye.

En effet, notre association a plus que jamais besoin de votre aide pour entreprendre les actions qui permettront d'en atteindre les buts, tels qu'ils sont décrits ci-dessus.

- Membre : 20€ minimum
- cotisation de soutien : entre 50 € et 199 €
- Membre Bienfaiteur : à partir de 200 €

Merci de votre générosité !

Pendant la réunion, plusieurs d'entre vous ont demandé à Mademoiselle Reynaud, de l'Association « Les Amis de l'Abbé Stock » où il était possible de se procurer des livres sur l'Abbé Stock.

Il suffit d'envoyer une commande à l'Association « Les Amis de l'Abbé Stock », au 30 rue Lhomond, 75005 Paris qui vient de nous adresser la liste ci-dessous :

ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ABBE STOCK »	
LIVRES	Prix *
Franz Stock, Aumônier de l'enfer (R. Closset)	12 €
Heureux les doux (Mgr Perrier)	12 €
Sentinelle de la paix (P. Lécuru)	10 €
VIDEO-CASSETTES	
Le passeur d'âmes (J. Dupont)	16 €
MEDAILLE-SOUVENIR	
	25 €
CARTES POSTALES (x 10)	
	5 €

* : + frais de port : 2,80 € par livre et par cassette ; 2 € par médaille et 1 € par série de cartes postales

Si vous disposez d'une adresse email, merci de nous la communiquer en écrivant à :
mmayer@promptomail.com